17me ANNEE. — NUMERO 133 **La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine.** (PIE IX.) SAMEDI 11 JUIN 1887

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS :

	3 mois.	6 mois.	Un an.
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . . .	» 10 »	19 »	36 »

BUREAUX : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**
La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
Prix du numéro : 10 centimes.

Les **annonces** sont reçues par MM. ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

La propriété industrielle

AU VILLAGE

III

— Tout çà c'est très bien, mais la grande masse est en somme indifférente.

— Elle a pu l'être lorsque la lumière lui manquait; cette fois, elle ne lui fera pas défaut. Dans nos associations ouvrières *la question a déjà été discutée* et nous savons parfaitement que ce sont précisément les ouvriers et les artisans qui ont l'intérêt le plus évident à la protection des *inventions, celles-ci n'ayant aucune* valeur pour eux aussi longtemps qu'elles ne constituent pas un droit. C'est pourquoi les *associations* ouvrières les plus importantes se sont jointes aux nombreuses Sociétés industrielles d'artisans, d'artistes et d'agriculteurs représentant plus de cent mille membres qui ont réclamé avec insistance et persuasion l'introduction en Suisse des brevets d'invention et la garantie des dessins et modèles.

A la vérité, quelques grands industriels, dont le nombre n'est pas légion cependant, *puisque malgré des efforts désespérés* la douzaine n'a pu être atteinte, ont manifesté une vive opposition contre la loi. Mais il n'y a là rien qui doive ébranler notre conviction dans l'équité du principe, ces industriels jouissant en Suisse d'un monopole de fait, grâce aux ressources financières dont ils disposent, et, quant à l'étranger, ne dédaignent nullement d'y prendre des brevets et même de les exploiter selon toute la rigueur de leurs droits. *Amis de la contrefaçon* en Suisse, ils en sont les ardents adversaires à l'étranger. Ils *ne craignent pas d'ébran*ler par cette attitude les bases sur lesquels reposent le principe de la propriété en général et de fournir des armes à ceux qui l'attaquent. Malgré l'incohérence de leurs théories, l'opposition qu'ils font n'est néanmoins nullement à dédaigner, car ils remplacent le nombre par l'activité et l'influence que donnent d'importants *établissements*, vous m'entendez bien. Or, comme ils pèseront de tout leur poids et de tous les appoints qu'ils pourront réunir dans la balance du verdict populaire, il importe *que les petits se cramponnent* vigoureusement de l'autre côté et ne se laissent pas enlever.

Quant à l'opinion des agriculteurs, voici justement le voisin qui vient réclamer la pièce en réparation, questionnez-le et j'ai trop bonne opinion de son honnêteté pour douter de l'équité de ses sentiments.

— *Alors, alors, forgeron, s'écrie* l'agriculteur en passant le seuil de la forge, et la réparation, est-elle faite ?

— Ça n'a pas réussi, je n'ai pas l'outillage pour ce travail, il faudra t'adresser à *la fabrique*.

— *Me voilà joli garçon !* Et moi qui ai du travail très urgent pour demain.

Il va donc falloir écrire à l'étranger ?

— *Il n'y a pas d'autre moyen* si tu veux être servi de suite ; la fabrique a des pièces de rechange, elle t'en enverra une immédiatement sur ta demande.

— C'est pourtant un peu fort qu'on ne soit pas capable en Suisse de faire ce travail ; les étrangers sont donc fameusement malins, eux, qu'ils y parviennent ?

— Pas plus intelligents que nous, *voisin, seulement le travail industriel* y est protégé, ce qui n'est pas le cas chez nous. Nous n'avons donc ni l'intérêt, ni les moyens de créer des spécialités qui seules permettent à un artisan de vivre et même de prospérer, car les réparations courantes ne mènent pas loin. Il en résulte que les outils et les machines agricoles, par exemple, que nous pourrions très bien fabriquer en Suisse au grand profit de la culture qui doit approprier ses moyens de travail aux progrès de la science moderne, se font à l'étranger et *souvent ne répondent ni aux besoins* des petites exploitations, ni à la nature du sol. L'artisan et l'agriculteur, victimes tous deux de cette lacune législative, voient leurs ressources diminuer ou émigrent. Et tel qui s'est ruiné en Suisse fait fortune à l'étranger. *Que penses-tu de* ça ?

— Holà, tu sais bien que je ne m'entends guère à ces sortes d'affaires. D'ailleurs toutes ces lois nouvelles c'est toujours pour nous tirer quelque argent. Puis on dit que ça provoque bien des chicanes et des procès. Alors, dame, *on* se méfie, et le plus sûr est de voter non.

— *D'abord, tous les frais de la protec*tion des inventions sont supportés par les *inventeurs* ; il en est de même de ceux des procès. Au surplus, la propriété industrielle n'en suscite pas plus que toute autre forme de la propriété, la statistique est là pour le prouver, et jamais personne n'a proposé de supprimer la propriété des champs, des maisons, des meubles, parce qu'elle donne lieu à des procès.

— Mais une invention n'est pas une propriété ou *si elle* en est une, *elle* appartient à tout le monde comme la lumière et l'air, car elle sort du fond commun de l'humanité, ai-je lu quelque *part, et doit y rentrer*. J'ai même entendu dire à ce sujet que l'inventeur n'a aucun mérite personnel lorsqu'il fait une découverte ; qu'*il n'est qu'un instrument* du hasard et conséquemment n'a droit à aucune récompense, ni à aucun monopole, ni à aucun privilège, ni à aucune garantie particulière découlant de l'invention qu'il croit avoir faite, parce qu'il est le premier à signaler un phénomène physique, une loi naturelle ou une application nouvelle d'un principe connu. D'ailleurs, le commerce et l'industrie sont libres en Suisse et il ne peut être créé une situation privilégiée en faveur des inventeurs.

— Bien sûr, ceux qui t'ont conté ces choses-là sont d'avis qu'ils auraient découvert l'Amérique à eux tout seuls, et inventé les diverses applications de la vapeur et de l'électricité, s'ils n'avaient pas eu le malheur d'arriver trop tard. Ce n'est pas eux qui auraient été embarrassés devant l'œuf de Colomb ! Leurs principes *économiques me paraissent tout aussi* charitables que leurs appréciations sont modestes. Vraisemblablement ils pensent : périsse la patrie plutôt qu'un principe. Mais les principes généraux sont-ils atteints ?

— Voyons, voyons, les inventions ne sont que des idées et on ne vend pas des idées. Moi, quand je vais au marché, je remplis mes sacs de blé ou de pommes de terre, mais jamais il ne me serait venu à l'esprit d'y fourrer des idées. Personne en tout cas ne m'aurait acheté cette marchandise-là.

— Et pourquoi pas, si tes idées avaient été bonnes. T'imagines-tu donc sérieusement que personne ne vende des idées ?

— Ah, ça ! tu as envie de te moquer de moi ?

— Pas le moins du monde. Aussi dis-moi, je t'en prie, ce que vendent, si ce n'est des idées, les vétérinaires et les médecins qui te conseillent pour la santé *des tiens ou celle* de tes animaux ; les ingénieurs et les architectes qui dressent des plans pour les constructions dont tu *as besoin ; les notaires* et les avocats qui te renseignent sur des questions de droit ; les musiciens qui t'égaient de leurs instruments ou de leur voix ; les peintres qui reproduisent à ton intention des traits qui te sont *chers ; les instituteurs qui* instruisent tes enfants ; les ecclésiastiques qui te montrent le droit chemin. Et pour nombre d'industries, d'arts et de métiers, n'est-ce pas l'idée, ou si tu veux l'intelligence, la science, le talent qui donnent la valeur aux matières premières mises en œuvre. Ces branches du travail *sont donc protégées, car* personne ne leur a jamais refusé une rémunération que la liberté de l'industrie et du travail autorise pleinement et que la loi reconnaît et garantit. En vertu de quel principe supérieur refuserais-tu alors à l'inventeur le salaire de son travail, s'il te plaît d'en profiter ; or, remarque-le bien, rien ne t'y oblige, et si malgré cela tu le fais, c'est que tu crois trouver un avantage quelconque dans le produit ou l'engin nouveau. Ta liberté demeure entière, seulement se servir sans payer de ce qui ne nous appartient pas *n'est plus* de la liberté ; cela a un autre nom.

(A suivre.)

Nouvelles fédérales

Session des Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

Berne, 8 juin.

Le compte d'Etat. — Chiffres sur chiffres. — Les Commissions.

Le Conseil a mené à bonne fin l'examen du compte d'Etat. Les comptes ont été approuvés dans leur généralité, à part les quelques changements que je vous ai déjà signalés. Ainsi, le crédit non utilisé pour les fortifications du Gothard a été rayé du compte de 1886 pour être reporté sur celui de 1887. Ce virement d'écriture se monte à 363,713 fr. 31 cent.

Le report sur le compte d'Etat de 1887 a été fixé à 1,863,601 fr. Le Conseil fédéral proposait 1,500,000 francs.

Le budget pour l'année 1886 prévoyait un excédent de dépenses de 140,000 fr. ; en y ajoutant 1,293,249 fr. 44 de crédits supplémentaires, le déficit total *se montait* à 1,433,249 fr. 44. Le présent compte d'Etat donne au contraire un excédent de recettes de 3,458,496 fr. 26 et une économie de 1,004,742 fr. 96 sur les dépenses, de sorte qu'il reste en fin de compte un boni de 3,029,989 francs 78 centimes, auquel il faut ajouter encore les 363,713 francs portés à faux dans le chapitre des dépenses, pour les fortifications du Gothard.

Si nous récapitulons les résultats généraux *des comptes, nous constatons que* l'actif de la fortune fédérale s'élève à 55,065,998 fr. 23 cent., tandis que le passif ne dépasse pas 36,670,616 fr. 55.

La fortune nette de la Confédération à fin 1886 ascende donc à 18,395,381 fr. 68 c.

Les recettes en 1886 ont atteint la somme totale de 61,097,496 fr. 26 cent. Sur ce chiffre, *le produit des péages compte pour* 22,395,167 fr. 02 cent., *et le produit des postes pour* 20,110,000 fr. 65 cent.

Le total des dépenses atteint 58,067,506 francs 48 cent. Les dépenses militaires entrent *dans ce total pour* 18,182,624 fr. 36 c. Les dépenses pour l'agriculture ne dépassent pas 344,974 fr. 24 cent.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. *Evéquoz* a relevé quelques erreurs de chiffres, provenant d'un défaut d'attention des employés commis à la surveillance de la comptabilité. Il signale ce fait au Conseil fédéral.

Le bureau a désigné les commissions suivantes :

Vérification de la votation du 15 mai : MM. Geigy (Bâle), Berger (Berne), Bühler (Grisons), Curti (St-Gall), *Durrer* (Nidwald), Joos (Schaffhouse), *Polar* (Tessin), Rohr (Argovie), Sonderegger (Eppenzell Ext.), Syfrid (Zurich), Thélin (Vaud).

Indemnités pour l'équipement des recrues : MM. Müller Edouard, Gaillard, Landis, *Hermann, Théraulaz*.

Encouragements aux beaux-arts : MM. Comtesse, *Benziger*, Favon, *Pedrazzini*, Stössel, Vigier, Zyro.

Artillerie de campagne : Künzli, Heitz, Thommen, Zürcher, *de Werra*.

Réduction du prix des munitions : Arnold, Cavat, Geilinger, *de Roten*, Zurbuchen.

Achat de l'Hôtel d'Uri : Müller de Sumiswald, *Erni*, Rohr, Scheuchzer, Viquerat.

Dépêches télégraphiques

BELGRADE, 9 juin.

Le roi Milan a chargé M. Nicolas Christitch de former un cabinet qui continuerait la politique de M. Garachanine.

LONDRES, 9 juin.

A la Chambre des Communes, M. Smith annonce qu'il proposera demain une résolution *fixant un jour pour terminer la dis*cussion des articles du bill de coercition. *(Applaudissements.)*

M. Morley dit qu'il aurait fallu prévenir la Chambre plus longtemps à l'avance d'une résolution de cette importance : mais M. Smith maintient qu'il proposera sa résolution demain.

PARIS, 9 juin.

***La Chambre a continué sans incident* la discussion de la loi militaire. M. Laisant a soutenu la discussion du service obligatoire pour tous. La discussion continuera demain.**

Les mesures de précaution prises à la frontière du Nord contre les incursions des grévistes belges ont été levées. Les troupes qui stationnaient à la frontière ont regagné leurs garnisons.

Le gouvernement combattra la prise en considération de la proposition Labordère, relative à l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Dernières dépêches

Berne, 10 juin.

Le Conseil national a abordé, ce matin, la modification de la loi du 26 juin 1884 sur le *tarif des péages*.

Les changements proposés n'embrassent pas moins de 118 rubriques sur les 415 que compte le tarif.

Le Conseil fédéral propose une élévation des taxes pour 102 rubriques. Trois rubriques seulement seraient soumises à une réduction.

De son côté, la majorité de la Commission (rapporteur : M. *Kaiser*, de Soleure) propose 10 nouveaux changements, tous dans le sens de l'augmentation des droits.

M. *Lachenal* (Genève), membre de la Commission, constate que ces relèvements atteignent une foule d'objets nécessaires à la vie. Il n'admet pas que le renchérissement profite à la production nationale ; on veut se servir de ces taxes élevées, en guise d'armes de combat, pour obtenir de meilleures conditions dans les traités de commerce avec les Etats voisins ; mais le moyen est mal choisi.

Le remaniement continuel des tarifs est désastreux pour le commerce. En tout cas, conclut M. Lachenal, il serait plus sage d'a*journer la discussion et de laisser à la prochaine législature le soin de décider.*

M. *Cramer-Frey* (Zurich) dit que le refus d'entrer en matière serait une sorte de désaveu pour le Conseil fédéral, désaveu dangereux au moment où cette autorité négocie le renouvellement des traités de commerce.

M. *Geigy-Merian* (Bâle-Ville) appuie aussi l'entrée en matière. Ce projet d'élévation des tarifs n'est pas dicté par des visées protectionnistes, mais il doit servir d'arme de combat entre les mains du Conseil fédéral vis-à-vis des Etats avec lesquels il est appelé à traiter. Le Conseil fédéral n'en usera pas pour imposer de nouvelles charges au pays.

Le club agricole, à la tête duquel se trouve M. Beck-Leu, a décidé de voter l'entrée en matière.

M. *Forrer* (Zurich), après avoir été d'abord hostile, s'est décidé en faveur de l'entrée en matière.

Discours violent de M. *Carteret*, qui s'écrie qu'on viole la Constitution et qu'on écrase les faibles. La majoration des tarifs achève de ruiner le commerce de Genève.

MM. Baldinger, Hünzli et Hammer lui répondent.

L'entrée en matière est votée, à l'appel nominal, par 103 voix contre 13.

Paris, 10 juin.

On assure que le général Boulanger sera nommé commandant du 17e corps à Toulouse.

Londres, 10 juin.

Le *Standard* s'attend à une vive opposition aujourd'hui contre la proposition de M. Smith.

Londres, 10 juin.

Le correspondant du *Daily-News* à Saint-Pétersbourg prétend qu'il y a un grand refroidissement entre la Turquie et la Russie.

M. Nelidoff aurait manqué d'égards envers la Porte et serait bientôt rappelé.

Londres, 10 juin.

A la Chambre des Communes, la discussion de l'art. 4 du bill de coercition contre l'Irlande a duré toute la soirée.

Sur la demande de M. Balfour, secrétaire d'Etat, la Chambre a supprimé le paragraphe portant que certains crimes commis en Irlande seront jugés à Londres.

M. Balfour a annoncé que le gouvernement, pour suppléer à cette lacune, présentera un bill établissant une commission de juges.

L'art. 4 a ensuite été adopté et la suite de la discussion ajournée.

M. Smith a annoncé qu'il déposera aujourd'hui un projet de résolution pour demander que tous les amendements et *articles du bill qui n'auront pas été votés le 17 juin, à 10 h. du soir, soient soumis* au scrutin sans une plus ample discussion.

Agences d'émigration : MM. Joos, Bühler, *Gatti*, Karrer, *Keiser* (Zoug), Merkle, Pictet.

Extension de l'enseignement en langue française à l'école polytechnique : MM. Morel, Carteret, *Holdener*, Sonderegger (Appenzell-Extér.), Stockmar, *Vonmentlen*, Wuest.

Loi sur la pêche : MM. Meister, *Baldinger*, *Decurtins*, Fonjallaz, Dufour, Hauser, *Hochstrasser*.

Brevets d'invention. — Un certain nombre de députés de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève, et des délégués de la Société intercantonale des industries du Jura, se sont réunis jeudi à Berne, au restaurant Weibel, pour aviser aux mesures à prendre pour la votation du 10 juillet sur les brevets d'invention. L'assemblée a décidé de faire une propagande énergique et de provoquer dans tous les centres industriels la formation de comités d'action.

Nouvelles des cantons

Ligne Lausanne-Ouchy. — La Compagnie du chemin de fer de Lausanne-Ouchy et des eaux de Bret vient de boucler ses comptes.

Le chemin de fer Lausanne Ouchy a produit en 1886 la somme de 89,066 fr. 80 contre 94,546 fr. 10 en 1885. La diminution est ainsi de 5479 fr. 30. Cette diminution provient essentiellement des marchandises.

Le chemin de fer Lausanne Gare a produit 40,528 fr. 05 en 1886 contre 38,684 fr. 25 en 1885. L'augmentation est de 1843 fr. 80.

Enfin le service des Eaux de Bret a donné une recette de 51,246 fr. 10 contre 53,183 fr. 70 en 1885. En résumé, les recettes ont été de 201,554 fr. 40 contre 209,971 fr. 85 en 1885. Diminution 8407 fr. 45.

Le rendement accuse une insuffisance de 135,863 fr. 40 pour couvrir toutes les charges de la Compagnie.

Le bilan au 31 décembre 1886 indique que le solde passif du compte de profits et pertes (soit les dettes de la Compagnie) s'élève à 1,418,404 fr. 52 et dépasse ainsi la moitié du capital social.

Or, l'art. 657 du Code des obligations dit : « Lorsqu'il résulte du dernier bilan que le capital social a été réduit de moitié, l'administration doit immédiatement convoquer l'assemblée générale et lui faire connaître la situation. »

La Compagnie du L.-O. et Eaux de Bret se trouve dans cette regrettable obligation. Les revenus ne sont pas suffisants pour payer les intérêts des dettes.

Pèlerinages aux Ermites. — Les pèlerinages sont plus fréquents et plus nombreux cette année que les années précédentes. Le dimanche, 5 juin, il y avait aux Ermites 700 pèlerins bavarois et de grandes processions venues de la Marche et des contrées saint-galloises avoisinantes. Le 6, un pèlerinage venu de l'Obwald a débarqué à Brunnen et s'est rendu de là à pied, partie par la route de Rothenthurm, partie par le Hacken. Mardi, le chemin de fer a déposé à Einsiedeln environ 200 pèlerins français venus pour la Fête-Dieu. On annonce pour les premiers jours de juillet un nouveau pèlerinage bavarois, qui se trouvera aux Ermites probablement en même temps que le pèlerinage fribourgeois, et pour le 16 juillet, un pèlerinage du Wurtemberg.

Les catholiques de ce royaume ont organisé définitivement trois pèlerinages annuels à Einsiedeln. Le premier aura lieu au commencement du mois de mai, le second pour la fête du Scapulaire (16 juillet), et le troisième pour la Sainte-Croix (13 15 septembre). A la tête de l'organisation est M. le Dr Hofele, curé d'Ummendorf, un intrépide pèlerin, qui a été à Lourdes, à Rome, à Jérusalem.

Simplon. — La Conférence intercantonale du Simplon vient d'adresser par l'intermédiaire du gouvernement vaudois aux communes de Lausanne, de Vevey et à celles du cercle de Montreux une demande de subvention en faveur de cette entreprise.

En transmettant cet appel aux communes sus mentionnées, le conseil d'Etat du canton de Vaud ajoute que les motifs puissants qui militent pour que les plus grands efforts soient faits dans le but d'accélérer la mise en œuvre du percement des Alpes, sous le Simplon, ont été suffisamment développés ces derniers temps pour qu'il doive y revenir, et qu'il est persuadé que les avantages considérables qui ressortiront pour les communes dont il s'agit d'une jonction directe avec l'Italie, ainsi que de l'accroissement des services sur notre réseau cantonal de voies ferrées ne peuvent échapper à leur attention.

Il recommande à la sollicitude de ces autorités le vœu qu'il était chargé de leur transmettre au nom de la conférence et les prie de bien vouloir apporter à cet examen toute la célérité que comporte l'importance de cette question d'intérêt national.

La conférence intercantonale des délégués des cantons intéressés demande à Lausanne un million ; à Vevey 500,000 fr. et aux communes du cercle de Montreux ensemble également 500,000 francs.

De plus, des subventions ont été demandées directement par la Conférence aux gouvernements de Genève, de Neuchâtel et de Berne, ainsi qu'à la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman.

Abjuration. — Le *Genevois* annonce que le catholicisme romain vient de faire une nouvelle recrue dans les rangs de l'ancienne aristocratie genevoise. C'est M. Th. de la Rive, de Presinges, qui aurait préparé cette conversion.

Montagnes en mouvement. — Ainsi qu'on pouvait le prévoir depuis quelques jours, une nouvelle catastrophe s'est produite à Spiringen. Une masse considérable de rochers est descendue de la montagne, recouvrant en partie l'ancien éboulement et le petit lac formé par la Schœchen. Les détails manquent encore, mais il paraîtrait que c'est le torrent qui a causé les plus grands ravages : sans doute les eaux du lac ont été violemment précipitées dans le bas de la vallée.

— Samedi, le village d'Amden (Saint-Gall) a eu aussi son petit éboulement. Une masse de rochers s'est détachée d'une paroi et a couvert la route de blocs très considérables. Il a fallu toute une journée pour rétablir la circulation.

Petite chronique des cantons

Mercredi dernier, à Vendlincourt (Jura bernois), des enfants s'amusaient sous un hangar, lorsque l'un d'eux, s'avisa de monter sur un pont de char suspendu au plafond ; les cordes qui soutenaient ce pont se cassèrent, il tomba sur deux enfants, Armand Corbat, âgé de 8 ans et Jules Comment, âgé de 11 ans. Le premier a la jambe fracturée au dessus du genou et le second a reçu des contusions assez graves à la poitrine. Tous deux ont été transportés à l'hôpital de Porrentruy.

Un autre accident bien déplorable et dont la victime est encore un enfant est arrivé le 1er juin dans ce village.

Deux enfants de neuf ans s'étaient emparés d'une hache avec laquelle ils s'amusaient. Ils s'amusèrent tant et si bien que, finalement, Joseph Wolfer, fils de M. Ferdinand Wolfer, eut trois doigts coupés.

Nouvelles de l'étranger

Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Environs de Dresde, 6 juin 1887.

Vous avez annoncé, il y a quelque temps, que plusieurs Bénédictins allemands se préparent à partir, sous la conduite du R. P. Amrhein, pour aller évangéliser l'une des extrémités du continent africain. Si le renseignement est exact — et je n'ai aucune raison d'en douter — vous auriez pu ajouter que le chef de cette héroïque mission touche de très près à la Suisse catholique. Le R. P. Amrhein est originaire du canton de Lucerne. Il figure parmi les membres honoraires et même parmi les anciens *Présidents centraux* de la *Société des Etudiants suisses*.

Quand la présidence de la Société lui fut confiée à Brigue, en 1869, Joseph Amrhein était l'un des plus joyeux étudiants en théologie de l'Université de Tubingen. Aussi grande fut notre surprise quand, quelques mois plus tard, dans une émouvante lettre publiée par les *Monatrosen* de 1870, il nous annonça qu'il remettait ses pouvoirs entre les mains du vice-président central (Dr Condrau), pour embrasser la vie monastique. En assistant à la consécration épiscopale de son illustre professeur, le Dr Hefele, nommé à l'évêché de Rottenbourg, il avait fait la rencontre du Rme P. Wolter, premier Abbé de *Neu-Beuron*, et s'était décidé à le suivre.

Pendant la suppression de Beuron, le R. P. Amrhein a habité successivement les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Autriche. Puissent maintenant les plus abondantes bénédictions célestes l'accompagner dans sa lointaine mission ! C'est le vœu de ses anciens amis, qui ne manqueront pas de lui réserver une place dans leurs prières.

***

Puisque j'ai parlé de Beuron, il m'est doux de pouvoir ajouter que cette célèbre Abbaye verra ses anciens hôtes lui revenir vers la fin de juin ou au commencement de juillet, après un exil d'environ 15 années. C'est là l'un des heureux résultats de l'entente intervenue entre le Saint-Siège et l'Empire germanique. Ce sera aussi, non pas un danger, mais une gloire pour l'Allemagne.

S'il est des hommes étrangers à toutes les intrigues de la politique contemporaine, ce sont bien les membres de la Congrégation bénédictine de Beuron, dont toutes les heures sont consacrées à la prière, à la science ou aux beaux-arts. Ce sont eux qui, avant leur exil, ont fondé à Beuron même, où ils venaient à peine de s'établir, l'une des plus célèbres écoles de peinture de l'Europe entière. C'est à eux qu'a été confiée, à l'approche du dernier centenaire de la mort de saint Benoît, la tâche si difficile au point de vue artistique, de rafraîchir les admirables fresques de l'église et du monastère du Mont-Cassin. Ce sont eux aussi qui, pendant leur exil, ont fondé à Maredsous, près de Namur, l'un des collèges les plus estimés de la Belgique.

Et pendant que le Rme P. Wolter, abbé de Maredsous, consacrait ses loisirs à l'étude des questions sociales, étude qui lui a valu une place si distinguée au dernier Congrès de Liège, son frère, le Rme P. Wolter, Abbé d'Emaüs, près de Prague, publiait, sous le gracieux titre : *Psallite sapienter*, un volumineux commentaire des psaumes, justement admiré par les exégètes protestants aussi bien que par les théologiens catholiques.

Avant de ressusciter en Allemagne la vie bénédictine, presque entièrement éteinte, les frères Wolter étaient allés se former à Solesmes, sous la direction de Dom Guéranger. Vous voyez que les élèves étaient dignes du maître. Leur œuvre, bien qu'elle ait à peine 20 ans d'existence, est assez solidement établie pour que le *Kulturkampf*, loin de l'ébranler, n'ait fait que la développer. Les moines chassés de Beuron, il y a une quinzaine d'années, ne reviennent de leur exil qu'après avoir, durant cette époque douloureuse, fondé et peuplé de nouveaux monastères en Belgique, en Angleterre, en Bohême et en Styrie.

Tant il est vrai que les moines et les chênes sont difficiles à déraciner !

***

Pendant que le peuple chrétien célébrait les belles fêtes de la Pentecôte, les représentants des huit principales Loges maçonniques d'Allemagne avaient une assemblée extraordinaire à *Francfort-sur-Mein*. La principale question à l'ordre du jour semble avoir été la répression des délits maçonniques. On veut intimider ceux qui, une fois les premières illusions passées, songent à quitter la baraque et les singeries qu'on y exécute. On veut surtout effrayer ceux qui, pour avoir la langue trop mobile, mettent leurs collègues dans le pétrin. Avis à eux ! Ils n'ont qu'à se bien tenir à l'avenir.

Avant de se séparer, les délégués ont adressé des télégrammes de sympathie à l'empereur *Guillaume* et au prince impérial, qui, dit-on, ont répondu par la même voie et avec une amabilité parfaite. Pourquoi non ? N'a-t-on jamais vu des hommes avoir le caractère assez bien fait pour embrasser leurs bourreaux ? N'a-t-on jamais vu, dans des ménageries, des dompteurs maladroits jouer naïvement avec les tigres qui devaient bientôt les envoyer à trépas ? Qu'il soit empereur ou taupier, l'homme est ainsi fait qu'il veut être trompé...

A la vérité, plutôt que d'envoyer des télégrammes aux francs-maçons, *unser Fritz* ferait bien de ne songer qu'à sa gorge. Car, malgré les démentis de certains journaux officieux, il paraît avéré qu'il n'est pas hors de danger. Ce n'est pas d'une simple laryngite, ni d'une pure extinction de voix, ni même du *cancer des fumeurs* qu'il est affligé. Il s'agit d'une autre maladie, beaucoup plus grave et que je n'essaierai pas de définir clairement, la Faculté elle-même n'y ayant pas encore réussi.

On a beaucoup exalté le dévouement admirable avec lequel l'illustre malade est soigné par son épouse. A dire vrai, je suis loin de partager cette enthousiaste admiration. Outre que la princesse impériale ne fait que son devoir, outre que le trône d'Allemagne vaut bien deux ou trois nuits blanches, *Fritz* n'est-il pas, dans la vie de famille, le plus aimable des hommes ? Autant, dit-on, il est brave sur les champs de bataille, autant il est souple et docile à la maison. On ajoute même qu'il aurait mérité depuis longtemps le grand cordon de l'Ordre de... Saint-Sébastien.

***

La Société des Instituteurs d'Allemagne a profité des vacances de Pentecôte pour tenir, à Gotha, son assemblée annuelle. Environ 1500 membres ont répondu à l'invitation du Comité central.

Parmi les résolutions adoptées, il en est une à laquelle tous les vrais *patriotes* et tous les hommes sensés applaudiront avec bonheur. C'est celle de mettre tout en œuvre pour restituer à la langue allemande son caractère allemand et en bannir tous les mots français qu'une détestable manie y a introduits depuis un certain nombre d'années.

Singerie impardonnable ! Alors que la langue de Schiller et de Goethe est si riche et se prête si bien — pourvu qu'on ne *vise* pas à l'obscurité — à rendre toutes les idées, vous rencontrez des milliers d'écrivailleurs — la Suisse en a sa part — qui ne veulent plus savoir écrire une seule phrase sans y faire entrer un ou plusieurs mots français, gratifiés d'une terminaison germanique. Il en est de même dans les conversations, qu'elles aient lieu entre lettrés ou entre *Handwerksburschen*. Un *Mittagessen* ne vaut *plus rien ; tout le monde veut diniren*. Qui oserait encore porter un *Ueberzieher ?* Chacun veut avoir un *pardessus*. Un excellent concert ne peut plus *entzücken* un auditoire élégant ; il le *charmirt*. A votre départ pour une excursion, on ne vous demande plus quand vous comptez *zurückkehren*, mais *retour kommen*, etc., etc. Que le monde est bête !

Puisque nous parlons de langues, pourquoi ne pas dire un mot de l'allemand saxon ? C'est, dit-on, en Saxe qu'on parle le mieux la langue allemande. De fait, l'allemand de Dresde ou de Leipsig, sans être inintelligible, comme on

---

5 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

AUBANON
CINQ-LIARDS

PAR CHARLES BUET

« M. Potin fut un jour au désespoir d'avoir, par avarice, manqué une occasion superbe : un gentillâtre ruiné lui avait apporté un groupe de figurines d'ivoire, du XIVe siècle. Il en demandait vingt-cinq louis. Il en offrait cent écus. Un juif genevois, de passage, doubla la somme, emporta le précieux ivoire, et le vendit trente mille francs à du Sommerard. On voit cet admirable morceau à l'hôtel de Cluny.

« Notre antiquaire se fût arraché quelques poignées de cheveux, s'il en avait eu davantage. Il faillit jaunir de désespoir.

« J'admirai de confiance tous les objets qu'il m'exhiba, en narrant leurs aventures, avec certificat d'origine à l'appui. Je ne me targue nullement d'être connaisseur. D'ailleurs, j'estime infiniment plus une belle édition de Didot qu'une plaquette gothique, et je préfère la gravure en taille-douce à la xylographie. Une toile enfumée ne me dit rien qui vaille, et M. Bouguereau me plaît à tout le moins autant que feu Hobbema. Je ne le sais que trop, ce sont là hérésies à me faire lapider par ces messieurs de l'archéologie, mais je suis fait ainsi.

« Les admirations convenues, commandées, me font rire. Je trouve ridicule l'amateur qui se pâme, bouche béante, yeux à fleur de tête, devant une toile qu'on lui dit être de Rembrandt. A ce nom, sa figure se crispe, sa bouche s'élargit, ses yeux s'allument... Rembrandt ! Il pousse des cris de joie. Cependant il ne voit que de l'ombre, des taches de blanc et de jaune ou du noir, deux ou trois bonshommes couleur de bitume, des taches rougeâtres, mais Rembrandt !... Il eut haussé les épaules si on lui avait dit : « C'est de ce pauvre Trois-Etoiles ! »

« M. Potin de la Potinerie fut surpris et fâché de mon silence, de mon calme. Quoi ! je ne m'extasiais pas sur chaque objet, louant sa rareté, flattant son heureux possesseur, avec l'enthousiasme honnête, les exclamations ravies d'un profane, et les termes techniques ignorés seulement des barbares.

« Ce que voyant, le maître de toutes ces richesses fixa un regard de froide colère sur moi, indigne, et, de sa voix sèche, me dit :

« — Monsieur, tout ceci n'est rien. J'ai là pour cent mille écus de marchandises. J'ai déboursé cinq cents louis. Quand je vendrai ma collection, je réaliserai un gros bénéfice encore que les beaux jours ne soient plus. Les Anglais se font avares, les princes russes marchandent, les Valaques préfèrent les bijoux ; les Américains, les canons ; les Italiens, des cocardes. Chacun son goût. Mais les Athéniens de la République aimable se disputeront mon musée. Telle fibule qui vaut deux liards sera payée cinq pistoles. Il n'est pas de fabriquant de cirage qui ne veuille une galerie, et le moindre député spécule sur le bibelot. Cela m'est égal. Je vendrai ou je léguerai à l'Etat. Vous verrez mon buste au fronton du palais de justice. On me doit cette récompense.

« Et ces mots tombés de sa bouche comme une mélopée fatidique tombe des lèvres d'une sybille, M. Potin de la Potinerie m'évinça.

« Il a raison toutefois de compter sur l'oliphant du paladin et sur la barbe de l'empereur d'Assyrie pour lui conquérir les suffrages de la postérité, car ce vaniteux personnage est un petit magistrat. Intègre, sans doute, mais tracassier, remuant, ambitieux. Il a chanté la palinodie. On l'a vu porter le cierge aux processions, puis déployer sa vaillance des jours de bataille pour assiéger un vieux prieuré défendu par trois vieillards qu'il expulsait au nom de la liberté. Il a crocheté la serrure des capucins, enfoncé la porte des carmélites.

« Et s'il ne prend pas le capital de la veuve ou les intérêts de l'orphelin, il estime qu'il faut confisquer les biens des congrégations. Sa probité est inféodée à la loi, et la loi est souveraine, pour inique et abusive qu'elle soit.

« En politique, notre homme a défendu toutes les opinions, crainte de se tromper en en servant une seule. Il n'aurait peut-être pas coupé les têtes en 93, mais il a garni les pontons en 71, et en a fait amende honorable après le 16 mai. Souple, insouciant, poli, souriant, il est la coqueluche du ressort, et le procureur général lui veut donner l'hermine.

« Il n'est pas le *vir bonus, dicendi peritus* de Cicéron, et ce n'est pas lui qui adopterait cette devise d'un premier président de nos anciens parlements : *Pain, Paix, Peu !* Il n'est pas assez fier pour se contenter de *Peu, pas assez brave pour aimer la Paix, pas assez* sobre pour ne vouloir que du *Pain*.

« Aussi peut-on lui prédire qu'il aura de l'avancement. Toutefois le rival de M. du Sommerard ne sera jamais l'émule de d'Agnesseau, et la devise qu'on lui conseille est celui-ci : *Plus d'honneurs que d'honneur !*

« HÉLIOS. »

— Diantre ! fit Jean inquiet, en achevant la lecture de ce morceau. J'ai la main dure ! Ce pauvre Dalzon va crier comme un chat qu'on écorche... Si jamais il apprend que je suis l'auteur de ce factum !...

Il ploya cependant les feuillets et les inséra dans une enveloppe sur laquelle il apposa, en déguisant son écriture, cette suscription :

« *A monsieur le rédacteur en chef de l'*Echo de Maupierre 16, *rue de l'Escarpolette,*

« *En ville.* »

Comme il achevait ces ultimes préparatifs, la porte des appartements privés de Me Lebras s'ouvrit à grand bruit et la servante d'icelui fit apparition dans l'étude.

Cette fille, appelée Brigitte, était une corpulente créature, laide et malfiue, d'âge vénérable. Ses joues écarlates et son nez constellé de rubis témoignaient d'un culte fervent pour le jus de la treille. Mais son maintien revêche, son air renfrogné, le méchant regard de ses yeux gris, la rendaient assez déplaisante.

(A suivre.)

Pour reproduire ce feuilleton traiter avec l'auteur.

le prétend, est infiniment plus doux que celui de *Guschelmuth, du Plasselberschlund* ou même de la rue de la Samaritaine. On a ici plus d'égards que chez vous pour le pauvre gosier humain. La prétention de la Saxe me paraît donc être pleinement justifiée en ce qui concerne les cercles lettrés. Quant aux campagnards — bien que leur langage soit excessivement doux — s'ils prétendaient donner des leçons au reste de l'Empire, ils me feraient penser involontairement aux nobles bourgeois de Bolzoville qui ont, eux aussi, la petite prétention de parler le plus élégant de tous les patois français. CASKY.

La maladie du prince impérial d'Allemagne

Les dépêches de Berlin annoncent que le docteur Mackensie a fait le 8 une nouvelle opération au prince impérial, en lui enlevant une partie de la tumeur existant sur les cordes vocales. L'opération a parfaitement réussi.

Le prince partira samedi pour Londres. Le docteur Mackensie l'accompagnera.

Le prince ira ensuite dans l'île de Wight, aussitôt que, par une série d'opérations partielles, les médecins seront parvenus à prévenir la récidive.

L'Autriche et le Montenegro

La *Presse* fonde de vives espérances sur le séjour du prince de Montenegro à Vienne. En effet, le prince aurait saisi à plusieurs reprises l'occasion de constater loyalement toute l'importance qu'ont pour le Montenegro l'amitié et la bienveillance de l'Autriche-Hongrie et aurait de son côté donné les assurances les plus positives et les plus rassurantes sur les intentions pacifiques de sa politique. En réalité, le principe de la politique autrichienne de favoriser le développement autonome des Etats balkaniques, en repoussant toute idée d'agrandissement de l'Autriche-Hongrie, aurait déjà obtenu de grands succès et valu de nombreux amis à la Monarchie austro-hongroise. Certaines élucubrations fantaisistes auxquelles on se serait de nouveau livré çà et là, et même dans l'organe officiel du gouvernement monténégrin, ne seraient que des erreurs politiques de journalistes, provoquées par des opinions passagères.

Mais il ne faudrait pas les considérer comme le programme bien arrêté de la ligne définitive adoptée par la politique monténégrine. Tous les Etats de l'Europe souhaiteraient la paix, et le Montenegro lui-même demanderait à se développer pacifiquement. Son prince qui a déjà fait preuve de vertus guerrières aurait aujourd'hui la noble ambition de servir son peuple, en étant un souverain pacifique.

Le *Tagblatt* conclut du bruit qui court de nouveau d'une entrevue possible entre les trois empereurs, que le sentiment de sécurité se fortifierait et que la Russie se rapprocherait (?) de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

L'ukase sur les immeubles en Pologne

Une lettre de Pétersbourg, publiée par le *Nord*, s'attache à expliquer et à justifier l'ukase interdisant aux étrangers l'acquisition de propriétés et la jouissance d'immeubles en Pologne et dans certaines provinces. La mesure a été discutée au printemps dans un conseil composé de tous les gouverneurs généraux de l'empire. Il est naturel d'opposer une digue à l'envahissement considérable des éléments étrangers. On a dû se préoccuper de la concurrence industrielle, commerciale et agricole faite par eux au peuple russe.

La loi respecte les droits de possession des propriétaires actuels et n'a pas d'effets rétroactifs ; elle prescrit seulement la vente obligatoire à des Russes de tout immeuble qui passerait à des étrangers qui ne seraient pas des héritiers directs.

L'ukase étend ses prescriptions aux Sociétés commerciales et industrielles même autorisées. La mesure procède en vertu de ce principe que chacun est maître chez soi, principe que l'Allemagne a appliqué l'année dernière en expulsant un grand nombre d'étrangers sans qu'aucun gouvernement ait protesté.

La revision constitutionnelle en Hollande

La seconde Chambre a adopté par 48 voix contre 39 une proposition de la droite, appuyée par une fraction des libéraux, et tendant à modifier les articles de la Constitution relatifs au caractère neutre et général de l'enseignement primaire, et à donner pleine liberté à cet égard à la loi ordinaire.

Le gouvernement a réservé la décision à prendre à l'égard de ce vote.

C'est là un vote d'une très haute importance et qui peut avancer beaucoup la solution de la question scolaire, sur laquelle les Hollandais sont fort divisés. Là comme ailleurs, la grande majorité du parti « libéral » tient pour la neutralité scolaire, ce puissant moyen — une longue pratique l'a démontré — de former des générations de libres penseurs. Pour ce motif précisément, les catholiques néerlandais et les protestants religieux repoussent la neutralité comme un fléau. La question scolaire était jusqu'ici la principale pierre d'achoppement dans la voie de la revision constitutionnelle si vivement désirée, dans un intérêt national et dynastique, par le roi et par le pays. La pierre est soulevée ; nous allons voir maintenant si le cabinet « libéral », présidé par M. Heemskerk, ne trouvera pas le moyen, dans un intérêt de parti, de la remettre en place.

Renseignements et Nouvelles

France. — L'auteur de la tentative d'assassinat commise sur la personne de M. de Montgolfier, directeur des Aciéries de la marine à Givors, est un nommé Blanchet, se disant commis de perception. Il prétend avoir été attaqué le premier par sa victime à la suite d'une discussion. M. de Montgolfier a eu assez d'énergie, bien qu'il eût reçu 24 coups de casse-tête, pour repousser son agresseur, ouvrir la portière et se réfugier dans un compartiment voisin. Ramené à Bordeaux il a été transporté à l'hôpital. Bien que nombreuses, ses blessures ne paraissent pas de la dernière gravité.

Allemagne. — Le Reichstag a achevé, après un long débat, la première lecture du projet de loi relatif à des modifications à apporter aux lignes maritimes de navires à vapeur. Il a décidé que la seconde lecture aurait lieu en séance plénière.

M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat, a déclaré que le gouvernement avait l'intention de supprimer, à cause du peu d'importance du mouvement commercial, la ligne Trieste-Brindisi, mais d'établir une ligne Brindisi-Port-Saïd (Gênes). Il s'agit en cela exclusivement de l'intérêt du commerce allemand d'exportation.

Angleterre. — Un très grand nombre de protestants de l'Eglise wesleyenne ayant été invités à exprimer leur opinion sur le bill de répression irlandaise actuellement soumis au Parlement, 69 % ont exprimé leur désapprobation de ce projet de loi, tandis que dans la minorité de 31 % beaucoup ont déclaré s'abstenir d'exprimer toute opinion, en tant que wesleyens, parce qu'ils ne voulaient pas mêler leur religion à un débat politique.

Canton de Fribourg

Les débats de la conversion

Discours de M. Théraulaz. — *Objections de* M. Kæser. — Réponse de M. Menoud. — Conclusion.

Les débats des Chambres fédérales et la question genevoise ont pris le pas sur notre compte-rendu de la dernière session du Grand Conseil. Il est gros temps que nous donnions aujourd'hui la fin de cette importante discussion.

M. **Théraulaz.** — Tout le monde reconnaît que les communes débitrices retireront de grands avantages de cette conversion. Nous sortons enfin d'une situation difficile. L'Etat, il est vrai, fait un sacrifice de 150,000 francs, mais vous avez déjà voté ce sacrifice en décembre dernier lorsque, en prévision du nouvel emprunt de la Moosgemeinde, vous avez autorisé l'Etat à prendre devers lui tous les titres qui ne seraient pas placés. Bien plus, vous aviez en quelque sorte renoncé à revendiquer les 200,000 fr. contestés par les treize communes. Aujourd'hui, grâce à la nouvelle combinaison, vous être délivrés de ces charges onéreuses ; vous n'êtes pas obligés de reprendre les titres non vendus, comme vous l'aviez décidé en décembre, clause que j'avais alors combattue, mais que vous avez admise.

Le capital de 150,000 francs que vous verserez à la Caisse d'amortissement est à peine l'équivalent des sacrifices auxquels vous vous étiez déjà engagés. De plus, vous gagnez le forfait ; les risques ne sont point pour vous.

On a objecté l'exemption de l'impôt. Il ne s'agit point ici d'une exonération nouvelle, attendu que la loi exempte déjà de l'impôt les emprunts à lots. Nous serions obligés de refaire la loi pour prélever cet impôt. C'est donc la règle que nous observons ; nous ne constituons nullement un nouveau privilège.

La conversion que nous vous proposons est dès lors une transaction honorable, avantageuse pour tous, pour l'Etat aussi bien que pour les communes. Quant à la Caisse d'amortissement, elle est maintenant en état de faire face aux engagements qui lui sont attribués ; vous donnez à l'Etat les moyens de lui venir en aide.

Si nous considérons encore le projet de conversion au point de vue de nos rapports avec les communes, nous y trouvons un avantage marquant. C'est une opération de pacification publique. Sans cette combinaison, vous aurez toujours des réclamations. En l'adoptant, au contraire, vous vous mettez à l'abri de toute importunité. Les communes auront pour créanciers des porteurs de titres, et non plus l'Etat. Lorsqu'elles doivent à l'Etat, les communes sont trop portées à croire qu'elles peuvent obtenir facilement des réductions ; elles ont d'ailleurs pour cela la ressource des pétitions.

Ainsi non seulement l'opération est bonne, mais ce serait un malheur pour l'harmonie et la paix dans le canton si vous la repoussiez.

M. **Kæser.** — On vous a montré le projet de conversion sous son beau côté. Pour moi, je vois un revers à cette médaille. Qui cautionne paie, dit un adage populaire. Il est à craindre que d'ici à 75 ans surviennent des crises, qui pourraient rendre très onéreuse à l'Etat la garantie donnée aujourd'hui. Une chose qui me déplaît encore, c'est qu'on ne puisse rembourser l'emprunt. Les dernières échéances deviendront incroyablement fortes. La Caisse d'amortissement aura à payer, vers la fin, près de six millions. Est-ce qu'à cette époque la Caisse d'amortissement pourra faire face à de tels engagements ? Et même existera-t-elle encore ?

L'exemption de l'impôt me paraît aussi fâcheuse. Cette exemption est insérée formellement dans le projet de convention. S'il est vrai que la loi prévoit déjà cette exonération, pourquoi l'inscrivez-vous dans le contrat ? Rien ne vous oblige à en parler ; cela ne regarde pas les créanciers du dehors.

Ces réserves faites, je voterai l'entrée en matière.

M. **Reichlen** donne quelques explications au sujet de l'attitude de la commune de Charmey, et ne doute pas qu'en examinant de nouveau le projet, cette commune ne revienne de sa détermination. L'orateur répond ensuite à M. Kæser dans la question de l'impôt.

M. **Menoud.** — M. Heimo sera sans doute satisfait. Les éclaircissements n'ont pas manqué. Les pièces ont été déposées et mises sous les yeux de tous ; une discussion approfondie est intervenue. Pour le Grand Conseil, la question est très simple ; nous n'avons pas à nous occuper de ce que les banquiers gagneront ou perdront, puisqu'ils prennent l'opération à leurs risques et périls. Le Grand Conseil doit se demander uniquement si, avec la somme que nous empruntons, nous payons nos dettes et quelles conditions nous sont faites. Oui, nous payons nos dettes, puisque la Banque nous remet sec et sonnant 1,900,000 francs, et nous la rembourserons par une annuité de 2 ½ %. Voilà à quoi nous nous engageons.

L'honorable directeur des Finances démontre ensuite qu'en prélevant l'impôt sur les titres de cet emprunt, on aboutirait à des résultats surprenants, qui équivaudraient à dépouiller les preneurs d'une bonne partie de l'intérêt de leurs titres. Au taux actuel de l'impôt, le titre de 50 francs serait imposé de 12 ½ centimes. L'intérêt composé de cet impôt produit en soixante quinze ans 75 francs. En déduisant ce montant de l'intérêt différé de 112 francs 50, perçu la dernière année, l'intérêt du titre est réduit à 37 francs 50, soit 49 ⅛ centimes annuellement.

Avant la votation, M. *Heimo* déclare être satisfait des explications données et retire sa proposition de non entrée en matière. On applaudit.

L'entrée en matière n'étant plus combattue, l'assemblée entre dans la discussion des divers articles du projet. Sur la proposition de M. Menoud, au nom du conseil d'Etat, l'art. 4 est libellé dans la teneur suivante, qui donne satisfaction aux observations de la Caisse d'amortissement :

Art. 4. Il est attribué au fonds de dotation de la Caisse d'amortissement de la dette publique les valeurs nécessaires pour faire le service qui la concerne du remboursement de l'emprunt par des placements au 3 ⅛ %.

Ainsi se trouve liquidée cette grosse question financière, qui paraissait d'abord si compliquée. Les nuages que le *Confédéré* et le *Bien public* avaient essayé d'amonceler sur ce projet ont disparu, chassés par le souffle du bon sens et de l'équité.

M. Bielmann, ainsi qu'on a pu le constater par l'exorde de son discours (reproduit aussi dans le *Confédéré*) a reconnu qu'on devait cet heureux dénouement à l'exposé magistral de M. le conseiller d'Etat Python, qui a produit un véritable revirement dans les dispositions de l'assemblée.

Comme on s'était plu d'avance à charger tout le poids des critiques sur M. Python et à jeter sur lui toute la responsabilité de cette opération financière, il est juste de faire ressortir qu'il n'a pas reculé devant la tâche d'éclaircir la situation et qu'il y a parfaitement réussi.

Libre, après cela, à la *Gruyère* d'intervertir l'ordre des discours et de représenter celui de M. Python comme une sorte de moutarde après dîner. Tous ceux qui ont suivi ces débats savent le contraire et ne verront dans les boutades du *Bien public* et de la *Gruyère* qu'une nouvelle preuve de la mesquinerie de l'esprit publicard.

Une explication. — M. le *député* Kæser *nous adresse la lettre suivante :*

Monsieur le Rédacteur,

Je prends la liberté de recourir à la publicité de votre estimable journal, dans le but d'élucider un incident qui s'est produit dans la séance du Grand Conseil du 1er juin, concernant la garantie demandée à l'Etat pour un emprunt à lots de 3,000,000 fr.

Dans cette séance, j'ai eu l'honneur de demander la suppression de l'article de la convention, accordant la franchise d'impôt aux titres de cet emprunt.

En faisant ma proposition, je ne me faisais aucune illusion sur sa portée dans le cas spécial. Ces titres seront placés en grande partie à l'étranger, et parmi ceux qui resteront dans le canton, beaucoup auraient été indiqués comme capital mobilier.

Ce que je voulais, c'était sauver une question de principe pour l'avenir. Aussi longtemps que nous aurons des titres privilégiés, les abus qui existent dans la pratique subsisteront.

Comme j'ai fait ma proposition à la fin de la séance, M. le directeur Menoud m'a répondu dans son discours de clôture. N'ayant pu, à mon tour, lui répliquer, je ne voudrais pas laisser le public, ainsi que mes collègues, sous la fausse impression dans laquelle M. le Directeur des Finances les a laissés.

M. le conseiller d'Etat Menoud a déclaré que ces titres étaient exempts par la loi, qui n'atteint pas les obligations à lots. Dans ce cas, l'introduction de l'article en question était une superfétation. J'avais donc raison.

M. le Directeur des finances a ensuite interprété ma proposition de manière à la rendre ridicule, en me supposant l'intention de frapper les obligations en question à la valeur nominale ; or, telle n'a pas été ma pensée. Au cas où elles auraient été soumises à l'impôt mobilier, des commissions d'impôt les auraient cotées à leur valeur.

M. le Directeur des Finances s'est encore trompé en avançant que l'impôt prélevé sur ces titres, pendant 75 ans, ascendrait à un montant supérieur à leur valeur.

Voici les chiffres réels :

Le différé 3 % sur un lot de 50 francs pendant 75 ans, fait 112 fr. 50.

Valeur du lot : 50 francs. Total au bout de 75 ans : 162 fr. 50.

Or, même en admettant l'hypothèse de M. le Directeur des Finances, à savoir que le titre paierait l'impôt pour son capital nominal, nous aurions en 75 ans, à 12 ⅛ centimes par an, le total de 9 francs 37 centimes. Il resterait donc au preneur 153 fr. 12 c. et non point seulement 37 fr. 50, comme l'affirme M. Menoud.

Veuillez agréer, etc.

J. KÆSER, *député.*

Intrigues impuissantes. — Le *Bien public*, puis le *Confédéré* complimentent le conseil communal radical de Charmey, qui s'était flatté de faire échouer l'opération financière des trois millions, en refusant son consentement. Le conseil d'Etat et le Grand conseil, voire même la Banque commerciale de Bâle, se sont passés du *placet* du conseil communal charmeysan, et celui-ci a dû venir, après coup, déclarer qu'il acceptait la combinaison.

Comment font, font, font
Les petites marionnettes ?
Elles font, font, font
Trois petits tours, puis s'en vont.

Le *Bien public*, qui s'est aidé à tirer les ficelles, était tenu d'applaudir.

Ceci nous rappelle qu'en même temps que Charmey se flattait de tout empêcher en faisant bande à part, des radicaux couraient à Berne tout essoufflés pour demander les 1,400,000 fr. dont les communes du Grand-Marais avaient besoin afin de se passer de la garantie offerte par les tépelets de Fribourg. A Berne, on a naturellement envoyé promener ces quémandeurs ! C'est le motif pour lequel le *Confédéré*, après être parti en guerre, avec toute sa ferraille, contre l'emprunt des trois millions, a dû revenir à résipiscence, et si bien que l'opposition a voté avec la majorité pour accorder la garantie de l'Etat à la convention passée avec la Banque commerciale de Bâle.

Ainsi donc, il a fallu que les radicaux acceptent, bien malgré eux, la main tendue par les conservateurs du reste du canton aux communes du Grand-Marais et aux communes intéressées à la route Bulle-Boltigen.

Comptabilité de l'Etat. — Le *Bien public* conseille de prendre pour les comptes de l'Etat de Fribourg modèle sur les comptes de la Confédération.

Ici encore, nous avons le regret de ne pas pouvoir partager son avis.

La comptabilité fédérale peut être très bonne pour un Etat qui n'a que des impôts indirects à percevoir ; dans ce cas, recette et perception c'est tout un : il n'y a pas de redevances.

Il en est tout autrement dans un Etat qui perçoit des impôts directs, qui administre un rentier dont les intérêts sont perçus à époques assez fréquemment variables. Dans ce cas, la comptabilité *plus perfectionnée* de l'Etat de Fribourg, non seulement est plus utile, mais s'impose comme une nécessité.

Les comptes de la Confédération ne sont d'ailleurs pas exempts de critiques sérieuses, preuve en est la dernière séance du Conseil national. Si ce système existait à Fribourg, le *Bien public* eût été le tout premier à le critiquer.

Fête-Dieu. — La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée à Fribourg avec un très grand éclat, par une superbe et chaude

matinée. Dès 4 heures, les salves d'artillerie, ont réveillé la population, et à 5 heures pendant que la musique de Landwehr exécutait, selon l'usage, quelques morceaux dans le centre et le haut de la ville, la musique de la *Concordia* faisait le tour de l'Auge, de la Planche et de la Neuveville, en faisant retentir ses joyeux accords. C'est là une innovation heureuse, dont les quartiers de la basse-ville sont reconnaissants à l'excellente Société de la Concordia.

Mgr Mermillod a chanté l'office et a porté le Saint-Sacrement pendant la procession. Le conseil d'Etat au complet, le Tribunal cantonal, le ministère public, les autorités du district, la justice de paix, le conseil communal et le conseil paroissial suivaient le dais et formaient la partie officielle du cortège.

La procession des hommes a été sensiblement plus nombreuse et était disposée avec plus d'ordre que les années précédentes. C'est un des signes du progrès des pratiques religieuses dans notre ville.

Les chants liturgiques ont été exécutés avec beaucoup de goût et de piété par les étudiants du Séminaire et par le Cæcilien-Verein de l'Auge. La musique de Landwehr et la musique du Collège ont exécuté tour à tour de très beaux morceaux.

Course postale. — L'Administration des postes a décidé la création d'une *3me course postale* entre Bulle et Château d'OEx, laquelle circulera, à titre d'essai, pendant la période du 15 juin au 15 septembre avec l'horaire suivant :

Départ de Bulle à 5 h. 10 soir.
Arrivée à *Château-d'OEx* à 8 h. 45 soir.
Départ de Château-d'OEx à 10 h. 30 matin.
Arrivée à Bulle à 1 h. 35 soir.

M. Soussens, *Rédacteur.*

Rhum de la Jamaïque vieux
(O 225) à **4 francs** *la bouteille*
chez JEAN KAESER, à FRIBOURG.

✝

Les frères Vincent et Jacques Corpataux, et leur sœur Marie Bongard, née Corpataux, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils éprouvent par la mort de leur chère et tendre mère,

MADAME

Anna veuve CORPATAUX,
née Brulhart,

décédée à Fribourg, le 9 juin courant, munie des saints Sacrements de l'Eglise.

Les funérailles auront lieu dans l'église de Saint-Nicolas, le samedi 11 juin, à 8 heures.

Domicile mortuaire, Porte de Morat.

R. I. P.

Observatoire météorologique de Fribourg
BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

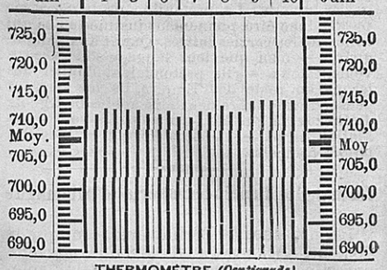

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Juin	4	5	6	7	8	9	10	Juin
7 h. matin	12	12	12	13	12	12	15	7 h. matin
1 h. soir	19	20	21	21	25	24	21	1 h. soir
7 h. soir	16	18	18	14	21	22		7 h. soir
Minimum	12	12	12	13	12	12		*Minimum*
Maximum	19	20	21	21	25	24		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C
Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

BAINS D'YVERDON (Suisse)

Eau thermale sulfureuse sodique, 24. Ouverture 15 mai. (O. 462)
Création récente de salles de douches et de massage. Transformation complète de celles des inhalations et d'air comprimé. Masseurs et masseuses d'Aix-les-Bains.
Médecin : **Dr Mermod.** *Propriétaire :* **G. Emery.**

LIQUIDATION COMPLÈTE ET IRRÉVOCABLE
au magasin de fer
Rauch & Cie, Fribourg
Place du Tilleul & Avenue de la Gare

Les locaux devant être disponibles prochainement, toutes les marchandises seront vendues au *prix de facture.* (O. 430/345)

Vente de Faulx (O 468/368)

Il nous reste un solde de faulx de 1re qualité qui sera vendu, à partir de ce jour, *au prix coûtant*
RAUCH & Cie,
Au magasin de fer, aux Arcades.

HARMONIUMS
à l'usage des
ÉGLISES, CHAPELLES, ECOLES
Grand choix d'instruments des premières fabriques d'Amérique et d'Allemagne, depuis **100 francs.** (O. 479)
Garantie, échange, paiments à termes
ENVOI FRANCO A TOUTES LES STATIONS
J.-G. KROMPHOLZ, A. BERNE,
magasin de pianos et d'harmoniums
40, rue de l'Hôpital, 40

STATUE
du Bienheureux Nicolas de Flüe
moulée sur une sculpture d'un R. P. Chartreux de la Valsainte
Hauteur 50 centimètres
PRIX : 4 Francs
S'adresser de suite à l'Imprimerie catholique, Fribourg, Suisse, qui dispose encore d'une dizaine d'exemplaires.

VIE DU BIENHEUREUX
Marie-Louis Grignion de Montfort
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE
FONDATEUR DES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE
DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DE LA SAGESSE
ET DES FRÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DU SAINT-ESPRIT
Par l'abbé **J.-M. QUÉRARD,** *missionnaire, ancien missionnaire de la Compagnie de Marie.* — **Prix, 4 vol. 15 francs.**

Avis aux fondeurs
DE CLOCHES

La paroisse de Cormondes, district du Lac, canton de Fribourg, est dans le cas de faire refondre sa seconde cloche pesant 20 à 25 quintaux.

Messieurs les fondeurs qui voudraient se charger de ce travail sont priés de remettre leurs offres, par écrit, au conseil paroissial, jusqu'au *20 courant,* en indiquant le prix de refont par kilo, ainsi que le prix du nouveau métal dont on aura besoin pour donner l'ancien poids à la cloche. (O 478)

Cormondes, le 6 juin 1887.

Au nom du conseil paroissial :
J.-A. EGGER, *secrétaire.*

Le Savon au baume de Pin
DE BERGMANN & Cie, A DRESDE
est le seul savon efficace pour faire disparaître rapidement toutes les *impuretés de la peau, points noirs, feux et rougeurs du visage* et des mains et procure en peu de temps un teint d'une blancheur éclatante. (O. 428)
Le morceau **50** et **75** centimes.
Pharmacie Vilmar-Gœtz, à Fribourg.

PIANOS
A vendre un piano (de Srepcher), ayant de l'usage, mais pouvant très bien servir, surtout à des commençants. (O 472)
S'adresser à l'Agence de publicité **Haasenstein et Vogler, à Fribourg,** qui indiquera.

A LOUER
Une propriété sise à Fribourg (Suisse), comprenant :
1° Une maison neuve, contenant neuf chambres de maîtres, cuisine, garde-manger, deux caves, trois chambres pour domestiques, galetas, vérandha, etc.
2° Un bâtiment contenant, écurie pour trois chevaux, sellerie, remise pour quatre voitures, grenier à foin, chambre et cuisine pour ménage de cocher ou jardinier.
3° Deux vastes bûchers.
4° Deux jardins en terrasse, avec serre neuve, verger, arbres fruitiers, etc.
Cours spacieuses, basse-cour, fontaine, eau à la cuisine et à la serre. Vue splendide sur les Alpes et la campagne; à proximité du centre de la ville. Prix modéré. (O 471)
S'adresser aux initiales **H 330 F à MM. Haasenstein et Vogler, à Fribourg.**

Eruptions au visage
Quoique je n'aie pu suivre exactement les prescriptions données, je fus quand même tout à fait délivré de mes **vilaines éruptions au visage, boutons et tannes,** grâce aux soins de M. **Brémicker,** méd. prat. à **Glaris.** Aucun dérangement professionnel ! Kœnigsfelden, 15 sept. 1886. G. Brunner.
(O. 410/328/98)

En vente à l'Imprimerie catholique :
Guide pratique de sylviculture
à l'usage des gardes-forestiers
par F. FANKHAUSER,
inspecteur général des forêts du canton de Berne,
traduit de l'allemand
PAR
C. Niquille, inspecteur-forestier
PRIX : 3 fr. 75.

LA FRANCE JUIVE
PAR ED. DRUMONT
Nouvelle édition ILLUSTRÉE
GRAND FORMAT
Scènes, vues, portraits, cartes, plans, autographes
DESSINS DE NOS PREMIERS ARTISTES
Deux séries de 5 livraisons chaque, par mois ; Une série par quinzaine.
Pour recevoir successivement les cinq premières séries, envoyer un mandat de **2** *fr.* **50** *à :*
Henri GAUTIER successeur
Librairie Blériot, 55, quai des Grands-Augustins, 55
ou à l'Imprimerie catholique, à Fribourg.
On recevra immédiatement les deux premières livraisons, avec beau portrait d'Ed. DRUMONT, hors texte et autographe. La suite sera régulièrement envoyée par quinzaine.

En vente à l'Imprimerie catholique :
LA MISSION DE L'ESPRIT-SAINT
DANS LES AMES
PAR
S. Em. le Cardinal Henri-Edward Manning
Archevêque de Westminster
Traduit de l'anglais, sur la troisième édition, avec l'autorisation de l'auteur
par K. MAC-CARTHY
Prix : 3 fr. 50.

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg :
Cæcilia, recueil de musique conforme aux principes de l'Association de Sainte-Cécile pour la restauration de la musique religieuse, contenant 9 messes et plus de 100 motets, litanies et cantiques, la plupart à 3 ou 4 voix, 1 vol. in-12° cart. avec table . . . . . **4 fr.**
Messe du VIe ton, à deux voix, par J. Gürther . . . . . **40 cent.**

NOUVELLES PUBLICATIONS
L'Ordre des Chartreux, par Albert Hyrvoix. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin. Prix . . . . . **1 fr. 50**
La perfection sacerdotale, ou application de l'Eucharistie à la vie du prêtre, d'après les saints Docteurs, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. In-12. *Franco.* Prix . . . . . **2 fr. 50**
Avec approbation du Saint-Siège, de Mgr Mermillod et de Mgr l'évêque de Verdun.